



## Compte rendu de la séance du conseil municipal en date du 22 avril 2014

**Présents : Monsieur Alain CHMIEL, Madame Laurette GELY, Monsieur François GAUDRY, Monsieur André BOIRAL, Madame Agnès BADAROUX, Monsieur Olivier BARTHEZ, Monsieur Roland CARRUELLE, Madame Michèle GRANET, Madame Elsa LIARDET, Madame Jaclyn MALAVAL, Madame Françoise MEJEAN, Madame Anne-Marie MICCOLI, Monsieur Marc PERES, Monsieur Jean-Claude PUECH, Madame Geneviève ROUSSEAUX**

En début de séance, le conseil municipal autorise le Maire à ajouter deux points à l'ordre du jour :

- Renouvellement d'une ligne de trésorerie
- Demande d'un aménagement d'un emploi d'avenir

### **1) Vote du compte administratif et du compte de gestion 2013 de la microcentrale de Prades**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Françoise MEJEAN délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2013 dressé par Le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	44 858.47			51 424.94	44 858.47	51 424.94
Opérations de l'exercice	17 986.87	67 608.47	4 024.40	16 410.00	22 011.27	84 018.47
TOTAUX	62 845.34	67 608.47	4 024.40	67 834.94	66 869.74	135 443.41
Résultat de clôture		4 763.13		63 810.54		68 573.67
				Restes à réaliser		
				Besoin/excédent de financement		68 573.67
				Pour mémoire : virement à la s		

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
4. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus

Monsieur François GAUDRY n'a pas pris part au vote.

### **2) Vote des 4 taxes pour l'année 2014**

Le Maire propose au Conseil Municipal de ne pas augmenter le taux des 4 taxes pour l'année 2014 compte tenu de l'augmentation des bases d'imposition prévisionnelles.

Taxes	Bases 2013	Taux 2013	Bases prévisionnelles 2014	Produits à taux constant	Taux proposé 2014	Produits attendus 2014
TH	1 075 640	9,60	1 094 000	105 024	<b>9,60</b>	105 024
TFB	793 835	11,00	809 300	89 023	<b>11,00</b>	89 023
TFNB	18 652	154,77	17 800	27 549	<b>154,77</b>	27 549
CFE	90 834	19,72	93 600	18 458	<b>19,72</b>	18 458
						<b>240 054</b>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

FIXE les taux d'imposition 2014 comme ci-dessus présenté

### **3) Vote des subventions aux associations 2014**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

APPROUVE les propositions de subventions versées aux associations pour l'année 2014

Nom de l'association	Proposition de vote 2014	Vote
ALTARIPA Hauterives	200,00 €	unanimité
Ass sportive du collège Pierre Delmas	500,00 €	unanimité
Club les Amandiers 3ème âge Prades	400,00 €	unanimité
FOYER SOCIO-EDUCATIF DU COLLEGE	1 500,00 €	unanimité
Comité de défense et de conservation du vieux sainte-enimie	500,00 €	unanimité
Découverte Nature et Plein Air	1 500,00 €	unanimité
Enimie BD	2 500,00 €	unanimité
La BURLO	500,00 €	unanimité

La Compagnie BURLATINE	1 300,00 €	unanimité
La FNACA Anciens d'Algérie	200,00 €	unanimité
LOU CLAPAS Chamberboux	1 000,00 €	unanimité
OCCE COOP SCOLAIRE	3 000,00 €	unanimité
Culture et Loisirs	1 500,00 €	unanimité
APPMA des gorges du tarn (la pêche)	200,00 €	unanimité
SANTRIMINI	1 400,00 €	unanimité
Ass pour la sauvegarde de Castelbouc	200,00 €	unanimité
LES AMIS DU COLLEGE P.DELMAS	100,00 €	unanimité
TERRES D'ENIMIE	3 000,00 €	unanimité
CLUB RANDO CAUSSES VALLEES	0,00 €	unanimité
ASSOCIATION DU SAUVETERRE	1 500,00 €	unanimité
CINECO	1 000,00 €	unanimité
LES AMIS DE BOISSETS	200,00 €	unanimité
ASSOCIATION DES AMIS DU CHEMIN DE ST GUILHEM	100,00 €	unanimité
RADIO BARTAS	100,00 €	10 pour 4 contre 1 abstention
USEP Tour de Lozère)	100,00 €	unanimité
SECOURS POPULAIRE Français	100,00 €	unanimité
CAUSSES ET VALLEES FESTIVAL D'ART CONTEMPORAIN	0,00 €	unanimité

AFSEP	50,00 €	unanimité
LES RESTAURANTS DU CŒUR	150,00 €	unanimité
Théâtre clandestin	200,00 €	unanimité
TOTAL	23 000,00 €	unanimité

#### **4) Demande de subventions - Aménagement bibliothèque**

Le Maire expose au conseil municipal le projet de création d'une bibliothèque dans les locaux réhabilités de l'ancienne mairie. La mairie s'est engagée à réaliser l'aménagement et l'achat du matériel pour cette bibliothèque, la gestion sera assurée par la suite par l'association BD Enimie.

Le coût de cette opération est évaluée à 21 611,70 € HT soit 25 934,04 € TTC, le plan de financement est ainsi conçu :

Subvention Région (20%)	4 322,34 €
Subvention Conseil Général (60%)	12 967,02 €
<u>Autofinancement (20%)</u>	<u>4 322,34 €</u>
Total	21 611,70 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le plan de financement ci-dessus présenté

AUTORISE le Maire à solliciter les subventions auprès de la Région Languedoc Roussillon et du Conseil Général de la Lozère

#### **5) Désignation d'un délégué aux "Plus beaux villages de France"**

Le Maire propose au Conseil Municipal de désigner un délégué auprès de l'association « Les plus beaux villages de France » afin de représenter la commune de Sainte Enimie.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DESIGNE Françoise MEJEAN, déléguée auprès de l'association "les plus beaux villages de France"

#### **6) Désignation des délégués à l'OTI**

Suite à la création de l'office de tourisme intercommunautaire Gorges, Causses, Cévennes, et étant donné que la commune de Sainte Enimie possède sur son territoire un bureau d'accueil, le Conseil Municipal doit désigner un délégué et un suppléant pour le représenter au sein du Conseil d'Administration.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DESIGNE Madame Agnès BADAROUX, déléguée de la commune à l'OTI et Madame Michelle GRANET, suppléante.

### **7) Proposition de 12 commissaires et 12 suppléants à la commission des impôts**

Faute de personnes souhaitant siéger à la commission communale des impôts, la liste de 24 personnes n'a pu être dressée, le point est ajourné.

### **8) Annulation de la désignation de délégués au SICTOM**

Suite au transfert de la compétence « ordures ménagères » à la communauté de communes, le conseil communautaire est seul habilité pour désigner les délégués siégeant au SICTOM du Haut Tarn, en conséquence, il convient d'annuler la délibération prise le 30 mars 2014.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ANNULE la délibération DE\_2014\_44 du 30 mars 2014 désignant les délégués au SICTOM du Haut Tarn.

### **9) Annulation de la désignation des délégués aux SIAEP**

Suite au transfert de la compétence « AEP - assainissement » à la communauté de communes, le conseil communautaire est seul habilité pour désigner les délégués siégeant au SIAEP du Sauveterre et au SIAEP du Massegros, en conséquence, il convient d'annuler la délibération prise le 30 mars 2014.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ANNULE la délibération DE\_2014\_41 du 30 mars 2014 désignant les délégués aux SIAEP du Sauveterre et du Massegros.

### **10) Renouvellement de la ligne de trésorerie**

Le Maire expose au conseil municipal que la ligne de trésorerie d'un montant de 200 000 € auprès de la Caisse d'Épargne arrive à échéance le 5 mai 2014.

Compte tenu du besoin en trésorerie induit par les travaux de restructuration du site de la Burle et des bâtiments communaux, il propose au conseil municipal de renouveler le contrat aux conditions suivantes :

Montant mis à disposition :	200 000 €
Durée :	1 an
Intérêts :	Indice EURIBOR 3 mois + 2,07 %
Commission d'engagement :	0,30 % du montant mis à disposition
Commission de non utilisation :	0,10 % si aucun tirage n'a été effectué

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le Maire à renouveler la ligne de trésorerie aux conditions sus-mentionnées et à signer toutes pièces afférentes au contrat

### **11) Aménagement d'un emploi d'avenir**

Vu la délibération du conseil municipal DE\_2014\_08 du 20 janvier 2014 lançant la procédure de recrutement d'un contrat d'avenir,

Vu la loi n°2012-1189 du 26 octobre 2012 portant création des emplois d'avenir ;

Le Conseil municipal, Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DEMANDE un aménagement sur la durée du contrat initial réduite à 12 mois prolongeable jusqu'à 36 mois compte tenu de la situation personnelle du bénéficiaire

AUTORISE le Maire à signer la convention et tout acte nécessaire à la mise en oeuvre du dispositif et à percevoir l'aide de l'Etat ainsi que le contrat de recrutement de l'agent en emploi d'avenir.

**Questions diverses :**

- Suite à l'interpellation d'un Conseiller Municipal par un habitant de la commune au sujet des indemnités de fonction du Maire et des Adjointes dont le montant a été délibéré le 30 mars 2014, il est indiqué que le vote des indemnités actuelles s'est établi sur l'exact montant de celles attribuées au Conseil Municipal précédent.
- Monsieur Olivier BARTHEZ propose la création de forums privés pour chaque commission municipale afin de faciliter la discussion entre leurs membres, il en fera une démonstration au prochain Conseil Municipal. Monsieur Roland CARUELLE propose également l'ouverture d'un forum généraliste ouvert à tous les conseillers municipaux.
- Faisant suite à l'approbation du plan de prévention des risques chute de blocs par le Préfet, le Conseil Municipal restera vigilant sur l'interprétation du règlement de ce document par les services de l'Etat, en matière d'autorisation d'urbanisme.
- Une baisse des effectifs de sixième est attendue à la rentrée 2014 au collège de Sainte Enimie. Si l'effectif de sixième descend en dessous de 8 élèves, la classe fermera, ce qui entrainera indubitablement la fermeture complète de l'établissement à court terme. La proposition de la commune pour espérer attirer plus de collégiens est de réouvrir l'internat le dimanche soir en rémunérant la personne chargée de surveiller les enfants directement. L'inspection d'académie doit faire connaître sa réponse sur cette proposition.
- Le Conseil Municipal est informé d'une action en faveur de la commune de Siby au Burkina Faso, en effet, le Maire de cette commune a fait part lors de sa récente visite à Sainte Enimie de la création de nouvelles classes dans sa ville, néanmoins, des fonds sont nécessaires pour meubler ces classes. Une collaboration avec les associations du village et notamment la Burlo sera mise en place.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h10.

Le Maire,  
Alain CHMIEL

